

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE LA PREMIÈRE CITÉ DE L'EMPLOI DANS L'AUBE

Troyes, le 10 février 2022

Le Comité interministériel à la ville du 29 janvier 2021 a annoncé les actions de soutien à la politique de la ville, notamment dans le champ de l'emploi.

La cité de l'emploi est une démarche de collaboration renforcée entre les acteurs de la politique de la ville, les opérateurs de l'emploi et les partenaires institutionnels, en vue de favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la ville, dans l'esprit d'un « guichet unique ».

La cité de l'emploi doit permettre :

- de mobiliser pleinement les dispositifs de droit commun, les actions soutenues dans le cadre de la politique de la ville ;
- d'identifier les besoins non couverts par le droit commun ;
- de répondre aux besoins en déployant des ingénieries innovantes pour les publics visés et bénéficiant d'un accompagnement spécialisé dans le cadre de la cité de l'emploi.

Au niveau national, 84 cités de l'emploi ont été labellisées.

Dans l'Aube, Troyes Champagne Métropole a été labellisée cité de l'emploi en juillet 2021 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce dispositif sera déployé dans les 9 Quartiers Prioritaires de la Ville des cinq communes concernées :

- Troyes ;
- La Chapelle-Saint-Luc ;
- Les Noës-près-Troyes ;
- Pont-Sainte-Marie ;
- Saint-André-les-Vergers.

La cité de l'emploi de Troyes Champagne Métropole apportera une attention particulière aux publics éloignés de l'emploi en rupture de parcours ainsi qu'aux personnes allophones. Une attention particulière sera portée aux femmes, en particulier quand elles sont en situation de famille monoparentale.

La cité de l'emploi se structure autour d'un groupe d'acteurs, nommé « équipe pluridisciplinaire d'orientation » :

Elle cible les bénéficiaires volontaires et définit de manière concertée les solutions à apporter en termes d'accompagnement. Dans le cadre de la cité de l'emploi, qui vient en complément des dispositifs de droit commun, une offre d'actions a été créée. Ces actions ont pour objectif de travailler sur la confiance en soi et la remobilisation progressive vers l'emploi, ainsi que sur la levée des freins à l'emploi.

Les moyens financiers alloués, prévus sur une durée de deux ans, sont de 130 000 euros en 2021, dont 100 000 euros versés par l'État.

La cité de l'emploi s'articule autour d'un partenariat fort entre les acteurs suivants :

- le préfet, pilote du dispositif, et ses services (délégué du préfet et direction départementale de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations) ;
- Troyes Champagne Métropole en tant que porteur du projet ;
- le Conseil départemental de l'Aube ;
- les villes concernées ;
- le service public de l'emploi (Pôle emploi, les missions locales, Cap emploi).

La cité de l'emploi s'articule également avec la cité éducative de Chantreigne-Montvilliers, qui accompagne les jeunes de moins de 25 ans de ce quartier dans le champ scolaire et périscolaire ainsi que dans leur orientation vers l'emploi.

La cité de l'emploi doit s'ouvrir aux acteurs du secteur social, en particulier les acteurs de terrain de la politique de la ville (adulte-relais, conseils citoyens, médiateurs, bailleurs, associations intervenant dans tous les champs sociaux, sportifs, sanitaires...) dans le but de créer un maillage dense pour identifier au mieux les publics et proposer des parcours adaptés vers l'emploi sans rupture.

Pour en savoir plus : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/cites-de-lemploi-571>

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

